

Image not found or type unknown



As t-on le droit de travailler plus de 10 par jour?

Par **lucieflorence117**, le **04/05/2009** à **10:28**

Bonjour, rnrn Je suis animatrice professionnel diplômé du BAPAAT et je suis vacataire dans diffeente commune de mon departement .rn Je travail en centre de loisirs durant les vacances scolaire et j'aimerais savoir si la loi autorise de travailler 10h par jour ou plus quand il y a des reunons.rn En vous remerciant de l'attention que vous aurez porté a cette question je vous prie d'agreer, mes sentiments respectueux.rnrn lucieflorence.